

Les ateliers de  
**l'Observatoire**  
de la **mixité sociale**  
et de la **réussite scolaire**



RESULTATS



**Atelier 3 :**  
**Les inégalités de recrutement, de filières**  
**et de genre dans l'enseignement**  
**professionnel**

**Compte-rendu du troisième atelier de**  
**l'Observatoire de la mixité sociale**  
**et de la réussite scolaire**

**Jeudi 4 avril 2013 - Lycée Hector Guimard (Paris)**

## Sommaire

### ATELIER 3 : LES INÉGALITÉS DE RECRUTEMENT, DE FILIÈRES ET DE GENRE DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

#### MOT DE BIENVENUE.....3

- *Benoît BOITEUX, Proviseur du lycée professionnel Hector Guimard*

#### INTRODUCTION.....4

- *Henriette ZOUGHEBI, Vice-présidente en charge des lycées et des politiques éducatives*

#### LES SORTANTS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL FACE AU MARCHÉ DU TRAVAIL : DE FORTES INÉGALITÉS .....5

- *Emmanuel SULZER, Chercheur au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)*

#### POINT TECHNIQUE SUR LE PROCESSUS ACTUEL D'ÉLABORATION DE LA CARTE DES FORMATIONS DE LA RÉGION .....7

- *Emmanuelle MORENO, Cheffe du service Formations de l'Unité Lycées*
- *Brigitte COLIN, Déléguée académique à l'enseignement technique (DAET) de l'académie de Versailles*

#### DÉBAT AVEC LA SALLE .....10

#### QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES POUR AGIR CONTRE LES INÉGALITES, NOTAMMENT AU TRAVERS DE L'ÉLABORATION DE LA CARTE DES FORMATIONS ET DES PROCÉDURES D'AFFECTATION ? .....13

#### TABLE RONDE I : QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES POUR AGIR CONTRE LES INÉGALITES ? .....13

- *Henriette ZOUGHEBI, Vice-Présidente du Conseil régional d'Île-de-France*
- *Florence ROBINE, Rectrice de l'académie de Créteil*
- *Hella KRIBI-ROMDHANE, Présidente de Défi métiers*
- *Thierry PUYDOYEUX, Responsable de la formation professionnelle, SNCF*

#### DÉBAT AVEC LA SALLE .....17

#### TABLE RONDE II : POINT DE VUE DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT ET DES ENSEIGNANTS .....21

- *Jean-Claude LAFAY, Coordonnateur régional du SNPDEN-UNSA*
- *Thierry HENIQUE, Secrétaire académique du SNETAA-FO de Créteil*
- *Alain VRIGNAUD, Secrétaire national de la CGT Educ'action*

#### DÉBAT AVEC LA SALLE .....24

#### CLÔTURE DES DÉBATS .....26

Les ateliers de  
**l'Observatoire**  
 de la **mixité sociale**  
 et de la **réussite scolaire**



## ATELIER 3 : LES INÉGALITÉS DE RECRUTEMENT, DE FILIÈRES ET DE GENRE DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

**Emmanuel VAILLANT**, modérateur de l'atelier, journaliste au magazine *L'Étudiant*, souhaite la bienvenue aux participants de ce troisième atelier de l'Observatoire de la mixité sociale et de la réussite scolaire, consacré aux inégalités de recrutement, de filières et de genre dans l'enseignement professionnel.

### MOT DE BIENVENUE

#### **Benoît BOITEUX**

**Proviseur du lycée professionnel Hector Guimard (Paris 19ème)**

**Benoît BOITEUX** accueille ce troisième atelier dans son établissement et procède à une brève présentation du lycée. Celui-ci compte environ 600 élèves, dont 45 % en CAP et 40 % en baccalauréat professionnel. La carte des formations comprend essentiellement des métiers du bâtiment. Des filières des métiers d'art du bâtiment et des métiers de la pierre ont également été développées. Le lycée dispose par ailleurs d'un internat de vingt places, accueillant des élèves venant de loin pour suivre des formations rares et un certain nombre de pensionnaires dont la situation précaire ne permet pas de suivre une scolarité dans des conditions optimales.

S'agissant de la population d'élèves, **Benoît BOITEUX** déplore la faible proportion des jeunes filles dans son établissement. Il constate également un reflet des inégalités sociales dans les effectifs, puisque 57 % des élèves sont issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées. En outre, la grande diversité des nationalités et des origines géographiques représente pour le lycée un travail important en matière d'intégration culturelle et sociale.

Evoquant les cursus dans la voie professionnelle, il met l'accent sur les inégalités qui ont trait aux périodes de formation en entreprise, dont l'objectif est de renforcer le projet professionnel de l'élève. S'il est atteint à 90 %, les 10 % de cas restants représentent des échecs qui conduisent à l'exclusion. Il propose ainsi une réflexion sur les parcours de stages dans la voie professionnelle.

En conclusion, **Benoît BOITEUX** souhaite un excellent après-midi de travail aux participants.



## INTRODUCTION

### Henriette ZOUGHEBI

**Vice-présidente en charge des lycées et des politiques éducatives**

**Henriette ZOUGHEBI** salue l'importante participation à ce troisième atelier et la diversité du public présent. La Vice-présidente remercie de leur présence la Rectrice de l'académie de Créteil, les représentants des rectorats de Paris et Versailles, ses collègues du Conseil régional d'Île-de-France et les représentants des Conseils généraux de Paris, du Val-de-Marne, de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine. Elle salue également les représentants des Conseils régionaux de Lorraine et de Guadeloupe, les représentants du Conseil régional des jeunes d'Île-de-France, les proviseurs de lycées, les représentants de villes, d'associations de parents d'élèves, et de syndicats. Elle accueille et remercie les fonctionnaires de l'Unité Lycées de la Région, qui ont préparé les travaux.

L'Observatoire est un outil pour favoriser l'échange et le travail collectif entre les chercheurs, les experts, les académies, les collectivités, les élus, les organisations syndicales, les associations et les acteurs de terrain. Le premier atelier sur les politiques d'éducation prioritaire, organisé en juillet 2012, a permis d'éclairer la politique publique de la Région Île-de-France, notamment sur la question de la dotation de solidarité. Le deuxième atelier sur la carte scolaire, en novembre 2012, a contribué à la réflexion collective en amont de l'adoption par l'assemblée régionale du programme d'investissement 2012-2022 dans les lycées.

Le choix du thème de ce troisième atelier est lié également à l'actualité avec la révision à venir du schéma des formations. La discussion de cet après-midi se déroule dans un contexte particulier, avec d'une part l'adoption en première lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, et d'autre part le travail en cours sur le projet de loi de réforme de la décentralisation. Dans les deux textes, de nouvelles compétences, notamment sur l'élaboration de la carte des formations, seraient confiées aux Régions. Ces nouvelles perspectives suscitent un débat. La présente réunion y participera pleinement.

**Henriette ZOUGHEBI** invite l'assistance à une réflexion sur les enjeux des inégalités dans l'enseignement professionnel et les possibilités d'actions communes dans le respect du pluralisme des points de vue et de la diversité des responsabilités, en partant de la présentation des travaux menés par le CEREQ qui vont être présentés en ouverture de cet atelier.



## LES SORTANTS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL FACE AU MARCHÉ DU TRAVAIL : DE FORTES INÉGALITÉS

### Intervention d'Emmanuel SULZER

Chercheur au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)

**Emmanuel VAILLANT** propose de dresser un état des lieux des inégalités entre filières, notamment selon les spécialités, et cède la parole à Emmanuel SULZER.

**Emmanuel SULZER** indique que les données présentées sont issues des enquêtes longitudinales, dites de génération, menées par le CEREQ sur le devenir des sortants de l'enseignement initial après trois ans.

Concernant le dernier établissement de formation fréquenté par les élèves, il fait remarquer que même si l'attention des médias se concentre en grande partie sur l'enseignement supérieur, les universités et les grandes écoles, l'enseignement professionnel initial est loin d'être une question mineure puisqu'il scolarise et forme plus d'un élève sur deux, notamment par apprentissage dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Les données recensées démontrent que l'on ne se trouve pas dans une situation de sortie majoritaire de l'enseignement supérieur. Quant aux sortants du secondaire, peu d'entre eux sont issus de la filière générale. Ces faits sont loin d'être négligeables sur le plan social.

Il ressort des données sur l'évolution de la situation d'activité des jeunes au cours des trois premières années de vie active que la grande majorité des sortants, tous niveaux confondus, passe de la formation initiale à l'emploi en quelques mois. A la fin du délai d'observation, 72 % de sortants de la cohorte étudiée se trouvent en situation d'emploi, 18 % au chômage, 7 % en formation, et 4 % en situation d'inactivité.

A l'examen des taux de chômage des jeunes, il apparaît qu'au sein de cette cohorte, le niveau de formation est un facteur-clé de l'accès à l'emploi. Des inégalités liées à la conjoncture sont également discernables. En période de crise, le handicap des sortants de l'enseignement professionnel atteint des taux très élevés, alors que les sortants de l'enseignement supérieur sont affectés dans une moindre mesure. On peut ainsi conclure à un lien direct entre l'accès à l'emploi et le niveau de diplôme. Ce fait avéré, massif et structurel, ne peut malheureusement être ignoré.

Les données sur la première embauche montrent que le type d'emploi auquel les jeunes accèdent entre majoritairement dans la catégorie des contrats à durée déterminée (CDD). Seuls 20 % à 30 % des sortants obtiennent des contrats à durée indéterminée (CDI), quel que soit le niveau de diplôme. Nombre d'emplois, notamment dans l'industrie, sont en intérim, dont une part significative en contrats aidés. Le recours au temps partiel est fréquent et le salaire d'embauche dépasse difficilement le salaire minimum. Cette tendance s'inverse seulement à partir du Bac+2. L'accès à l'emploi s'avère ardu et les postes obtenus de piètre qualité. Compte tenu des niveaux de rémunération observés, l'obtention d'un emploi n'assure que faiblement l'accès à l'autonomie.

Ainsi, l'une des principales inégalités dans l'enseignement professionnel est liée au diplôme, et ce handicap demeure durable. Ce fait est d'autant plus flagrant si on considère l'évolution du taux de chômage à 10 ans, à l'issue desquels le taux des non-diplômés est toujours supérieur à celui de la population active, contrairement à celui des sortants

Les ateliers de  
**l'Observatoire**  
 de la **mixité sociale**  
 et de la **réussite scolaire**



du secondaire qui rejoint la moyenne en 5 trimestres. Quant au taux des diplômés de l'enseignement supérieur, il apparaît inférieur dès la sortie. S'agissant du taux de retour en formation, il est en augmentation, mais seuls les titulaires d'un baccalauréat ou les élèves qui en ont acquis le niveau sont concernés.

Toutefois, l'apprentissage peut également constituer un avantage. En effet, le taux de chômage des apprentis est inférieur à celui des sortants par voie scolaire. Cependant, il y a lieu de noter qu'il reste plus faible chez les scolaires diplômés par rapport aux non-diplômés, même apprentis. L'apprentissage constitue ainsi une voie intéressante, à condition de terminer son cursus. Or, un contrat d'apprentissage sur cinq est rompu. En outre, il convient de souligner que cette voie de formation doit une partie de son efficacité à son caractère sélectif, à l'instar du marché du travail, le contrat d'apprentissage étant un contrat de travail.

Les données sur les différences entre spécialités illustrent la part des CDI rapportée à la part du temps passé en emploi durant les trois premières années de vie active. Dans la spécialité coiffure par exemple, en comparant les certificats d'aptitude professionnelle (CAP - niveau V) et le brevet professionnel (niveau IV), qui représente le niveau d'insertion dans ce secteur protégé, il apparaît que le niveau V est peu pertinent. Le même fait est observé dans les secteurs du secrétariat, de la santé ou de la vente. A l'inverse, le niveau V de formation demeure approprié et utilisé dans le secteur du bâtiment.

Par ailleurs, une quasi-absence des jeunes filles peut être constatée dans certaines spécialités comme l'industrie, le bâtiment ou la mécanique. L'analyse du taux de féminisation montre que l'enseignement professionnel subit une forte ségrégation en matière de genre. Ce fait n'est pas anodin, car les hommes et les femmes suivront des destinées différentes par la suite. En outre, à l'examen des indicateurs de travail à temps partiel, de fortes inégalités laissent supposer que les femmes non diplômées ou diplômées au niveau V sont davantage victimes d'un temps partiel subi que les 21 % de femmes titulaires d'un doctorat, dont on peut supposer qu'elles ont opté pour ce temps partiel.

En résumé, l'accès au diplôme demeure essentiel, et les inégalités se manifestent au sein du système scolaire au travers de l'accès à un diplôme d'un certain niveau. La probabilité d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur s'élève à 52 % pour les étudiants dont le père est cadre, et se réduit à 13 % s'il est ouvrier. Elle atteint 26 % si les deux parents sont nés en France, 24 % s'ils sont étrangers, et se réduit à 16 % s'ils résident en zones urbaines prioritaires. Il convient d'en déduire une forte prédominance des inégalités sociales, géographiques et ethniques, qui ne s'excluent pas les unes les autres mais, au contraire, tendent à se cumuler.

En conclusion, **Emmanuel SULZER** souligne que bon nombre d'inégalités sociales prennent leur racine dans le système éducatif. C'est en conséquence dans le système éducatif que doit être menée l'action contre ces inégalités.



## POINT TECHNIQUE SUR LE PROCESSUS ACTUEL D'ÉLABORATION DE LA CARTE DES FORMATIONS DE LA RÉGION

■ **Emmanuelle MORENO**, *Cheffe du service Formations de l'Unité Lycées de la Région*

■ **Brigitte COLIN**, *Déléguée académique à l'enseignement technique (DAET) de l'académie de Versailles*

**Emmanuel VAILLANT** donne la parole aux intervenantes pour présenter la démarche adoptée dans le contexte de l'élaboration et l'évolution de la carte des formations en lien avec les constats et analyses développés par le CEREQ.

**Brigitte COLIN** explique brièvement la raison d'être de la carte des formations. Elle rappelle que la Région et les académies poursuivent un objectif : assurer l'épanouissement des jeunes en leur proposant des formations qui leur conviennent et leur permettent d'atteindre les niveaux de formation les plus élevés possibles. En effet, les diplômes constituent la garantie d'un accès rapide et fiable à un emploi, s'inscrivant dans la durée. La Région et les académies d'Île-de-France s'inscrivent dans les objectifs nationaux d'accès de tous les jeunes au niveau V au moins, et du plus grand nombre d'entre eux au niveau IV. Amener les jeunes vers un niveau supérieur de formation, notamment vers le brevet de technicien supérieur (BTS), est également un objectif, qui relève par ailleurs des engagements au niveau européen. Les actions pour atteindre ces objectifs sont menées dans le contexte général de la Région.

### ■ Le contexte

S'agissant du contexte de l'élaboration de la carte des formations, **Brigitte COLIN** rappelle que les besoins économiques évoluent. Elle souligne ainsi le développement important de la demande dans des spécialités telles que la filière énergétique et les services à la personne. L'objectif est, dès lors, de satisfaire les besoins en emplois, actuels et futurs, qui émergent dans la Région.

**Brigitte COLIN**, se référant à sa longue expérience en tant qu'inspectrice en économie/gestion, rappelle que les filières tertiaire et administratif ont connu un apogée dans les années 80. Nombre de brevets d'études professionnelles (BEP) administratifs avaient alors été développés, notamment en secrétariat et comptabilité, car ils correspondaient aux besoins des entreprises. Aujourd'hui, ces besoins ont évolué et requièrent en particulier la maîtrise de langues étrangères ou des compétences fortes en communication. Le niveau V de formation ne répondant plus à ces exigences, il convient d'adapter la réponse en termes de carte des formations sur la base des nouveaux diplômes mis en place au niveau national par l'Etat. Certains évoluent, d'autres disparaissent, comme le BEP en secrétariat et comptabilité. D'autres encore sont créés pour s'adapter aux nouveaux besoins des professions. Il en va ainsi, par exemple, du BTS de prothésiste dentaire en cours d'installation dans le cadre d'une collaboration entre l'Etat et la Région.

**Brigitte COLIN** observe en outre qu'à l'instar du contexte économique, la demande sociale évolue. Il est important d'en tenir compte dans les choix opérés. Ainsi, en Île-de-France, une désaffection des élèves vis-à-vis des filières industrielles a été constatée,



malgré les besoins en travailleurs qualifiés exprimés jusqu'à présent par les employeurs. Le rectorat travaille avec les professionnels et les services de la Région pour mieux promouvoir l'intérêt de ces formations. On s'aperçoit ainsi de la difficulté de lutter contre les représentations qu'ont les élèves et leur famille de ces métiers. Il faut toutefois souligner que l'élaboration de la carte des formations ne se limite pas à répondre à la seule demande sociale.

**Emmanuelle MORENO** ajoute que l'un des autres motifs d'adaptation de la carte est l'aménagement du territoire francilien. L'offre de formation des lycées en constitue l'une des clés. Elle est ainsi conçue par rapport au territoire, à ses évolutions, pour agir sur une meilleure accessibilité des formations (transport) et une réduction des inégalités.

### ■ Les stratégies

Evoquant les stratégies qui sous-tendent l'élaboration de la carte des formations, **Emmanuelle MORENO** souligne que l'une des plus visibles consiste à saisir l'opportunité d'une rénovation globale d'un établissement, soit pour y implanter une nouvelle filière, comme ce fut le cas pour le lycée de Dammartin-en-Goële, soit pour en modifier totalement le profil, comme à Malakoff.

Une modification moins visible mais plus fréquente de l'offre intervient à l'occasion des rentrées successives. Cette évolution annuelle fait l'objet d'une procédure mise en place conjointement par l'Etat et la Région dans le cadre des Orientations conjointes Etat/Région pour l'adaptation de l'offre de formation initiale (OCER), anciennement baptisées « Appels à projets pour l'évolution de l'offre de formation ». Elles constituent une demande annuelle vis-à-vis de tous les établissements de formation initiale sur les projets d'évolution de leur offre. Ce processus se déroule dans un cadre réactualisé chaque année et basé sur des orientations générales et des préconisations sur les filières et les diplômes.

**Brigitte COLIN** évoque la diffusion annuelle de ces orientations conjointes, relayées dans les circulaires adaptées au contexte de chaque académie. Les établissements soumettent les projets et les académies les accompagnent dans l'élaboration de propositions répondant aux ambitions du territoire. Ainsi, l'académie de Versailles a organisé des rencontres avec les chefs d'établissement de chaque bassin de formation pour procéder à un état des lieux et concevoir des projets, en prenant en compte tous les opérateurs intéressés. Les établissements saisissent leur projet dans une application informatique intitulée SOFA (Suivi de l'Offre de Formation Académique) et accessible à tous les acteurs concernés par l'élaboration de la carte. L'académie procède ensuite à des expertises croisées.

**Emmanuelle MORENO** décrit la réalisation de l'expertise des projets à plusieurs entrées, dont la première est régionale et concerne les filières et leurs principaux diplômes. Cette entrée, de nature transversale, répond à la nécessité d'une vision régionale de la carte des formations, tout particulièrement pour les formations rares. L'expertise comporte également une entrée « établissement ». Les services régionaux étudient, à partir des projets de chaque établissement, le respect des préconisations par diplôme. Les conséquences de l'évolution de la carte pour les jeunes sont aussi examinées, s'agissant notamment des possibilités d'accès aux établissements selon leur localisation. L'effet sur la diversité de l'offre et des parcours, le rayonnement de l'offre des lycées et leur attractivité par rapport à des établissements voisins sont également analysés pour assurer un équilibre satisfaisant et une réduction des inégalités. Enfin, la polyvalence



des établissements, la constitution de pôles, ainsi que la faisabilité immobilière font aussi partie des éléments considérés dans l'étude des projets.

**Brigitte COLIN** souligne qu'au niveau d'une académie, le travail sur la carte des formations mobilise un grand nombre d'acteurs tels que l'inspection, les services et les départements de l'académie. Plusieurs critères sont pris en compte au moment de l'analyse des projets :

- la nécessité d'apporter une réponse de proximité aux élèves (bassin). L'objectif est de permettre aux jeunes de trouver une réponse en termes de formation au plus près de leur domicile, en particulier pour les filières à gros flux ;
- la volonté de construire une offre diversifiée qui donne un réel choix aux jeunes, en particulier aux plus jeunes (CAP et BAC PRO), et qui permette des parcours ;
- le souci d'assurer une complémentarité entre les établissements (veiller à ne pas ouvrir une formation qui existe déjà dans un établissement quand celle-ci est déjà développée dans un établissement voisin) et qui donne à chacun une identité ;
- le nécessaire maintien de formations peu attractives ;
- la nécessité d'être assurée d'une prise en charge pédagogique de qualité (professeurs formés, entreprises susceptibles d'accueillir les élèves pour les PFMP, plateaux techniques adaptés).

**Emmanuelle MORENO** signale que la Région veille aussi à assurer une diversité étendue des choix. Elle reste en outre attentive à ne pas répondre à la seule demande sociale.

Comme mentionné précédemment, l'un des objectifs de la Région est d'amener les jeunes à des niveaux de qualification les plus élevés possibles, notamment par le biais des parcours de formation. Ainsi, les jeunes de CAP peuvent se remobiliser à travers la voie professionnelle et poursuivre ultérieurement leurs études. La complémentarité entre établissements est également un facteur considéré, chacun devant jouir de son identité, distinguée parfois par un label « lycée des métiers ». Cette complémentarité concerne à la fois l'offre de formation et l'équilibre des établissements et opérateurs, sur lesquels il importe d'avoir une vue globale.

**Brigitte COLIN** met l'accent sur la difficulté de maintenir des formations peu attractives malgré l'existence de débouchés, dans le but d'apporter des réponses aux professionnels, mais aussi de mettre à la disposition des jeunes un outil d'insertion. Pour remédier à cette situation, des formations ont notamment été regroupées par pôles comprenant plusieurs niveaux (de V à III) et permettant d'accueillir sur un même lieu des jeunes suivant des parcours différents, comme ce fut le cas pour la filière productique.

En conclusion, **Brigitte COLIN** indique que le processus de modification annuelle de la carte des formations est parachevé par l'émission d'une décision du Recteur après que l'Etat et la Région se soient efforcés de se coordonner au maximum.

#### ■ Les préconisations

**Emmanuelle MORENO** évoque les critères pris en compte pour l'élaboration et la révision des préconisations annuelles par diplôme. Parmi ces critères figurent la situation de l'emploi et notamment les perspectives des métiers en France, déclinées en Ile-de-



France par Défi-métiers, ainsi que les informations sur l'insertion à court, moyen et long termes. Les différentes enquêtes d'insertion, malgré certaines imperfections, produisent des résultats qui sont largement utilisés. Dans ce domaine, la Région s'appuie largement sur les statistiques relatives au marché de l'emploi et du travail, rassemblées par Défi métiers.

Le déroulement des cursus de formation, l'attractivité des diplômés et la nature du public intéressé, la réussite en formation sont également analysés, de même que l'évolution de la carte francilienne des formations. Dans la définition des préconisations, la Région est attentive aux perspectives à long terme, mais également à l'évolution annuelle de la carte francilienne, qui peut amener à des modifications des recommandations adressées aux établissements.

Ainsi, le critère de l'insertion, essentiel pour l'élaboration des préconisations, n'est pas le seul pris en considération. Tout le parcours de formation se révèle important, de la demande sociale, l'attractivité, au succès en formation. Le maintien d'une formation conduisant à une insertion certes insuffisante, mais offrant par ailleurs la possibilité d'obtenir un premier niveau de qualification à un public ayant rencontré des difficultés, demeure primordial.

## DÉBAT AVEC LA SALLE

**Emmanuel VAILLANT** invite la salle à prendre part au débat.

**Un représentant de parents d'élèves** salue la tenue de cet atelier qui apporte un éclairage utile sur les enjeux de l'enseignement professionnel. Il exprime son inquiétude sur le climat général régnant dans le système éducatif. Loin de condamner l'enseignement professionnel, il observe une prédominance de l'élitisme républicain et une forte dévalorisation de cette voie à laquelle les élèves accèdent par défaut. Malgré l'inventivité et la créativité dont font preuve les enseignants, il note un recul dans ce domaine, notamment en comparaison avec la situation en Allemagne.

**Patrick TOULMET, Conseiller régional, Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-Saint-Denis**, conteste l'affirmation selon laquelle les élèves choisissent l'enseignement professionnel par défaut. Il cite l'exemple de deux étudiants de l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po) qui ont opté pour une formation en boulangerie.

**Jean-François BOURDON, Chef du bureau de l'éducation prioritaire à la Direction générale de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation nationale**, demande si une réflexion est engagée sur les avantages respectifs des formations dans les différents types de lycées offrant la voie professionnelle. Il souhaite aussi savoir si, en matière de mixité sociale et de réussite scolaire, il existe des données établissant qu'il y a une organisation scolaire propice à la réduction des inégalités sociales, à la réussite aux diplômes et à l'ambition.

**Emmanuel SULZER** attire l'attention sur le problème du maintien d'un nombre important d'élèves en voie professionnelle, plus coûteuse que la voie technologique. Toutefois, on a constaté que le nombre d'élèves en baccalauréat professionnel dépasse celui du baccalauréat technologique. Il apparaît ainsi que la voie menant au baccalauréat professionnel est celle qui s'est le plus démocratisée. A cet égard, il tient à souligner que



l'un des principaux facteurs de réduction des inégalités ne tient pas à la question des filières mais plutôt à la mixité sociale dans les établissements.

**Eric JOIN-LAMBERT, Chargé de mission formation/emploi au sein de l'Unité Lycées de la Région**, s'étonne de la différence minime entre les taux d'insertion des titulaires de CAP et BEP (70 %) et des bacheliers professionnels (73 %) en France. En Île-de-France, les enquêtes d'insertion à 7 mois, IVA (Insertion des lycéens dans la Vie Active) et IPA (enquête d'Insertion Professionnelle des Apprentis), indiquent que cet écart est beaucoup plus important puisqu'il se situe aux alentours de 10% pour les apprentis et de 20% pour les lycéens.

**Emmanuel SULZER** fait observer que les enquêtes IVA-IPA ne sont pas totalement fiables en raison du faible taux national de réponse. En outre, les observations à 6 ou 7 mois après la sortie de formation ne sont pas représentatives de l'insertion à moyen terme. Par ailleurs, l'Île-de-France a pour spécificité de concentrer un grand nombre d'emplois qualifiés. Au niveau national, les taux d'emploi des diplômés de niveau V ou IV sont similaires. Ainsi, il n'y a pas de contradiction entre les constats établis en Île-de-France et au plan national.

**Françoise KIEFE, de l'Unité Développement du Conseil régional**, souhaite savoir si les données sur l'égalité filles/garçons sont spécifiques à l'enseignement professionnel et si elles correspondent à ce qui est observé sur le marché du travail.

**Emmanuel SULZER** convient de la persistance des stéréotypes de genre. Les orientations dans l'enseignement professionnel restent sexuées, tout autant que dans l'enseignement général. Les ségrégations sur le marché du travail existent également, mais elles ne constituent pas l'exact reflet des ségrégations dans le système éducatif.

**Didier FISCHER, Président de la Commission Lycées du Conseil régional**, remarque qu'en ce qui concerne l'impact des besoins du marché de l'emploi sur l'évolution de la carte des formations, les demandes des entreprises évoluent très rapidement sur cinq ans. Il se demande s'il ne serait pas préférable d'offrir des formations permettant une adaptation aux évolutions du marché du travail, plutôt que de rechercher une étroite adéquation entre formation et emploi.

A travers l'exemple des CAP vente, **Brigitte COLIN** explique que les élèves ne sont pas formés sur des produits en particulier. Grâce notamment à différents stages attractifs, ils réussissent à obtenir leur diplôme et à disposer ainsi de compétences qu'ils peuvent transférer d'un secteur à l'autre. Dans ce contexte, une politique totalement « adéquationniste » n'aurait aucune raison d'être. Elle précise que plus les formations sont transversales, plus les savoirs se révèlent transposables d'un secteur à l'autre.

**Emmanuelle MORENO** ajoute que plus de la moitié des jeunes sortants ne s'insèrent pas dans le métier auquel ils ont été formés. C'est pour cela que leur maintien en formation et leur réussite au diplôme constituent un élément essentiel dans la construction de l'offre de formation à prendre en compte aux côtés de l'insertion dans le métier.

**Michel SANGAM, représentant Xavier FERNAGU, Président de la Commission éducation, formation et recherche du Conseil économique, social et environnemental de la Région Île-de-France (CESER)**, relève que la première source de ségrégation est d'origine sociale, et le système éducatif la reproduit. Ainsi, on observe un plus grand nombre de jeunes issus des couches favorisées dans l'enseignement général.



Inversement, les élèves issus des couches défavorisées, sortant notamment des classes de type SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté), poursuivent majoritairement leurs études dans l'enseignement professionnel. Il lui semble intéressant, dans le prolongement des données nationales fournies par le CEREQ, d'en analyser les résultats pour l'Île-de-France, en mettant en lumière les différences, notamment entre les trois académies de la Région.

Il ajoute que le collège ne remplit pas pleinement sa mission de démocratisation en termes de réussite et d'accès au diplôme. Il juge important d'entamer la préparation à l'orientation dès le collège, et ce avec tous les partenaires, les élèves et leurs parents. Il fait aussi remarquer que l'augmentation du taux d'accès au baccalauréat professionnel ne compense pas la suppression des BEP, sans compter les problèmes d'accès à l'enseignement supérieur. Le CAP, quant à lui, ne semble pas adapté aux besoins des jeunes. Il convient, en tout premier lieu, de considérer leurs besoins de formation et de créer des passerelles entre les voies professionnelle, générale et technologique, ce qui suppose la revalorisation de la voie professionnelle.



## QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES POUR AGIR CONTRE LES INÉGALITÉS, NOTAMMENT AU TRAVERS DE L'ÉLABORATION DE LA CARTE DES FORMATIONS ET DES PROCÉDURES D'AFFECTATION ?

### TABLE RONDE I : QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES POUR AGIR CONTRE LES INÉGALITÉS ?

#### Intervenants :

- **Henriette ZOUGHEBI**, *Vice-Présidente du Conseil régional d'Île-de-France*
- **Florence ROBINE**, *Rectrice de l'académie de Créteil*
- **Hella KRIBI-ROMDHANE**, *Présidente de Défi métiers*
- **Thierry PUYDOYEUX**, *Responsable de la formation professionnelle, SNCF*

**Emmanuel VAILLANT** présente les intervenants de la table ronde et invite la Vice-présidente à décrire le processus d'élaboration de la carte des formations et la stratégie pour tirer profit des potentiels de la Région sans être strictement « adéquationniste ».

**Henriette ZOUGHEBI** fait observer que l'Île-de-France est une région riche en offres de formation et au regard du niveau de qualification de sa population, mais elle est également fortement inégalitaire. Se référant à l'intervention d'**Emmanuel SULZER** sur les inégalités, elle constate que les métiers, y compris manuels, évoluent, deviennent de plus en plus complexes et requièrent souvent des compétences et des qualifications plus élevées. Il convient alors d'en tenir pleinement compte pour appréhender la question d'une insertion réussie des jeunes.

S'agissant de la carte des formations et de son évolution, il semble logique de s'appuyer sur le potentiel du territoire sans tomber pour autant dans l'adéquationnisme. La carte des formations doit laisser s'exprimer une ambition plus ample que les quelques années à venir. Ce sujet doit être traité dans une dynamique tournée vers le futur.

Une grande ambition est également essentielle en matière d'égalité des genres. Un certain nombre de métiers se situent dans la continuité d'un rôle traditionnel des femmes, notamment dans les domaines de l'hygiène et des soins à la personne, où les jeunes filles perpétuent une certaine représentation et une implication forte dans ce qui a été un rôle antérieur. Une inversion de cette tendance est possible et nécessaire.

Un deuxième point concerne l'accès des bacheliers professionnels à l'enseignement supérieur et les conditions de leur réussite dans ce niveau d'enseignement. Pour nombre de métiers, la question de cette évolution se pose concrètement. En outre, certaines formations de la voie professionnelle n'ouvrent pas de perspectives d'études après le baccalauréat. Sont-elles pertinentes dans un cadre scolaire, en formation initiale ? Faut-il les réserver à la formation continue pour des adultes qui reprennent un travail ou sont confrontés à un problème de chômage ?



**Henriette ZOUGHEBI** propose également d'aborder la problématique de la complémentarité entre apprentissage et enseignement scolaire. Pour cela, de son point de vue, l'Etat doit au préalable définir précisément les objectifs et les missions du lycée professionnel au niveau national dans le cadre de la loi de refondation de l'école et engager une réflexion sur le statut des lycéen(ne)s de l'enseignement professionnel.

Elle souhaite que la table ronde participe à cette réflexion et que toutes les compétences réunies dans l'atelier apportent leur concours. L'enseignement professionnel peut être inscrit dans une voie visant la promotion humaine et sociale.

**Emmanuel VAILLANT** suggère de débattre de la façon dont l'Etat et l'Académie prennent en compte les besoins du marché de l'emploi, l'ambition des élèves, les moyens mis en œuvre et les priorités.

**Florence ROBINE** observe à ce sujet une tension palpable entre les différents objectifs assignés à l'enseignement professionnel. Elle affirme sa forte conviction quant à la pertinence des objectifs fixés par l'éducation nationale. Le premier d'entre eux concerne le développement personnel des individus pour les raisons exprimées précédemment. Il est impossible aujourd'hui d'établir quels métiers devront être développés dans 5, 10 ou 20 ans. Au vu des statistiques, la prochaine génération changera deux fois plus souvent de métier. On se trouve alors en incapacité de définir de façon claire et précise les secteurs professionnels auxquels se référer. De grandes tendances ont cependant été identifiées : une meilleure formation à un niveau élevé améliore la prédictibilité de l'insertion professionnelle, quel que soit le domaine.

Le nombre considérable de décrochages scolaires dans l'enseignement professionnel constitue un autre élément d'importance aux yeux de l'académie de Créteil. Ce phénomène est d'autant plus alarmant quand les élèves se retrouvent affectés par défaut dans des voies qu'ils n'ont pas choisies. Florence ROBINE admet à ce sujet qu'il peut être utile de les placer dans des secteurs où des opportunités d'insertion existent. Toutefois, la démarche se révèle inefficace s'ils ne parviennent pas à obtenir une qualification.

Pour avoir effectué de nombreuses missions dans d'autres pays, **Florence ROBINE** se dit surprise par la grande rigidité de la société française et de son école comme reflet de ce qu'elle produit dans son ensemble. Elle s'étonne aussi de son incapacité à prendre en compte les individus dans leur évolution. A ce propos, elle considère que l'exigence de prédictibilité mentionnée dans le débat est excessive au regard du jeune âge des élèves. Par ailleurs, il est à déplorer que les personnes les plus éloignées des compétences de base soient celles qui bénéficient le moins des possibilités d'évolution. En effet, le temps de formation proposé aux personnes en situation de chômage est si limité qu'en réalité, il ne profite qu'à celles qui ne requièrent qu'un complément de formation. D'où l'importance démesurée accordée au niveau de qualification initiale et du poids qui pèse sur l'école et les enseignants. Il faut véritablement aborder cette problématique au niveau de la société française dans son ensemble.

**Florence ROBINE** réaffirme son attachement à la sécurisation des parcours, dans un contexte où les jeunes seront amenés vraisemblablement à changer de travail et connaîtront des périodes de chômage. Elle s'interroge sur la manière de réduire cette période et de garantir que le niveau de compétences favorise une bonne adaptabilité et un accès aux formations propices à une réinsertion rapide dans le milieu socioprofessionnel.



Elle ajoute que la qualité de vie dans les établissements et le désir des élèves de poursuivre et terminer leur formation leur permettent de se valoriser. Il semble opportun de leur proposer des formations suffisamment transversales et motivantes pour leur donner les moyens d'accéder à des stages et à une insertion professionnelle afin de valoriser leurs compétences et acquis.

Tous ces éléments doivent s'insérer dans la construction d'un parcours scolaire, dont on ne peut détacher la réflexion sur l'enseignement professionnel. Cette construction se fait dès le plus jeune âge. Il faut notamment se préoccuper de l'environnement à l'école primaire et au collège, où beaucoup de stéréotypes et de représentations sont déjà ancrés.

Se référant aux propos d'**Henriette ZOUGHEBI** sur le devenir du post-bac, **Florence ROBINE** souhaite que l'académie de Créteil soit en pointe sur ce sujet. Il est indispensable que les élèves de baccalauréat professionnel soient prioritaires dans les sections de brevet de technicien supérieur (BTS). A cette fin, l'académie a mis en place un programme intitulé « les Cordées Bac pro/BTS » qui doit permettre, dès la terminale, d'identifier et de sécuriser des parcours et l'accès prioritaire à ces formations post-bac.

**Emmanuel VAILLANT** pose la question de savoir comment le rectorat aborde la problématique de l'orientation face à tous les stéréotypes que peut véhiculer le lycée professionnel.

**Florence ROBINE** rappelle que le processus devrait commencer bien avant le dernier trimestre de la classe de troisième. Ce problème doit être considéré dès le plus jeune âge. Par exemple, s'agissant de la question de la représentation sexuée et de l'inégalité de genre, l'académie sera expérimentatrice au niveau national dans un programme intitulé « ABCD de l'égalité », à destination des classes de la grande section de maternelle jusqu'au CM2. Le processus débute par la formation des enseignants pour leur faire prendre conscience de ces phénomènes, non seulement dans le face-à-face pédagogique en salle de classe, mais aussi dans la gestion des espaces collectifs tels que la cour, où un certain nombre de stéréotypes se forment.

En ce qui concerne le collège, l'académie coopère étroitement avec la Région dans la réalisation d'actions importantes en matière d'orientation, comme les découvertes des métiers et de la formation. **Florence ROBINE** remarque à ce sujet que ces parcours sont implantés de façon trop inégale dans les établissements scolaires, en raison des charges considérables qui pèsent sur les enseignants et l'école.

**Hella KRIBI-ROMDHANE** souligne la priorité accordée par Défi métiers aux politiques mises en place en matière d'égalité. Dans ce contexte, il joue un rôle de centre de ressources et d'information sur la formation, et sert d'observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF) en Île-de-France. Cette structure ne touche pas directement le grand public, bien que ce dernier soit le bénéficiaire final de ses actions. Il agit auprès des prescripteurs, des intervenants de la formation professionnelle et à certains égards de l'emploi. Les missions de cet organisme essentiel dans la formation professionnelle sont les suivantes :

- l'accompagnement de structures telles que les missions locales et la professionnalisation de leurs acteurs ;
- la facilitation de l'accès à l'offre de formation et à la qualification, et la promotion de l'égalité d'accès à cette offre ;



- l'insertion professionnelle et la sécurisation des parcours ;
- l'anticipation, à travers son antenne OREF, des évolutions de l'emploi et des compétences présentes sur le territoire et la contribution à l'adaptation de l'offre de formation ;
- le conseil aux décideurs dans l'orientation de l'ensemble des politiques publiques à travers des outils d'animation, de professionnalisation des acteurs, d'information et de partage d'information.

Défi métiers s'inscrit dans une logique de service public. En tant qu'élue, **Hella KRIBI-ROMDHANE** a acquis une vision politique et s'attache à orienter l'action de cet organisme dans le respect de la priorité accordée à l'égalité d'accès du public à l'ensemble des outils proposés. Il est alors important d'élargir le rôle de technicien de Défi métiers à celui de penseur de l'ensemble des politiques publiques, plaçant l'utilisateur au cœur de ses dispositifs.

**Emmanuel VAILLANT** invite **Thierry PUYDOYEUX** à décrire les méthodes utilisées pour la mise en place des formations dans son entreprise et à exprimer son avis quant à l'adaptation des formations à ses métiers.

**Thierry PUYDOYEUX** indique que les métiers ferroviaires sont nombreux mais mal connus, alors qu'ils offrent des possibilités d'insertion très importantes. L'ensemble des activités de la SNCF représentera dans les 4 à 5 ans à venir entre 40 000 et 50 000 emplois.

Dans cette perspective, la SNCF souhaite faire connaître ses métiers et établir une meilleure proximité avec les lycées. Cela l'amène à repenser le système de mise à disposition de l'information, d'autant que les initiatives sociales adoptées auparavant ne jouissaient pas d'une stabilité suffisante. Dans ce contexte, la première démarche consiste en l'identification au sein de l'entreprise de personnes suffisamment expertes dans leur métier pour assurer la production de l'information, le partage et le dialogue avec les lycées et les lycéens. Un certain nombre d'outils présentant les métiers de l'entreprise ont été élaborés à cette fin et le dispositif a été lancé il y a environ 6 mois. Depuis, les professionnels ont effectué de 70 à 80 interventions dans 40 établissements. Il en ressort une vision plus claire sur les orientations, les parcours et les formations. Des commentaires favorables à cette démarche de l'entreprise ont été émis. Elle continuera à se développer avec l'aide de professionnels, au nombre de 30 actuellement et 50 dans un proche avenir, pour obtenir un maillage satisfaisant sur la région.

S'agissant de l'adéquation de la formation aux besoins de l'entreprise, **Thierry PUYDOYEUX** indique que compte tenu des contraintes de production, la SNCF doit répondre à des demandes en personnels formés non pas au métier, mais pratiquement au poste. Cependant, il est important que les personnes recrutées soient capables d'évoluer et acquièrent un enseignement suffisamment généraliste pour leur permettre une certaine mobilité.

Par ailleurs, l'entreprise propose un grand nombre de postes en alternance, essentiellement au niveau IV. A ce sujet, il fait remarquer que les alternants, qui possèdent un bon niveau, avec un taux de réussite atteignant 80 % à 90 %, requièrent un encadrement individualisé plus important qu'auparavant, amenant ainsi l'entreprise à repenser ses méthodes de tutorat. En effet, les tuteurs prennent en charge des élèves porteurs d'une vision différente



du travail, de la manière d'apprendre et de rechercher l'autonomie, et qui par ailleurs réclament davantage de responsabilités.

**Thierry PUYDOYEUX** explique que les résultats obtenus jusqu'à présent constituent une fierté pour l'entreprise, puisque 8 % à 10 % des bacheliers professionnels continuent leurs études. Certains d'entre eux sont maintenus au sein de la SNCF. Des possibilités d'évolution sont ainsi offertes aux jeunes et l'accompagnement de leurs parcours procure une grande fierté à leurs tuteurs et à l'entreprise.

## DÉBAT AVEC LA SALLE

**Emmanuel VAILLANT** invite la salle à poser des questions.

**Marie RICHARD, Vice-présidente chargée de l'Education et de l'Enseignement supérieur au Conseil général de Seine-et-Marne**, remercie **Henriette ZOUGHEBI** de la démarche passionnante entreprise à travers cet atelier. Dans un rôle de responsabilité d'élue locale, elle se félicite de cette initiative très importante. En effet, dans le contexte de l'évolution du territoire, l'offre de formation est susceptible d'un déterminisme social négatif, tout autant que d'une capacité à apporter des changements positifs. L'optimisme et la volonté incitent à agir, au regard en particulier de l'âge de la population de son département, dont 30 % ont moins de 25 ans. Elle considère que la Rectrice de l'académie de Créteil a souligné les points essentiels, notamment en ce qui concerne la déconnexion entre le baccalauréat professionnel et le BTS. La proposition d'accorder une priorité aux bacheliers professionnels dans les sections de BTS apparaît essentielle dans une ambition de réussite pour tous et de lutte contre les inégalités. Dans un certain nombre de situations, ces bacheliers sont conduits dans une impasse et dans l'illusion que l'université ouvrira la voie à une progression personnelle et sociale.

Sur l'intérêt d'une orientation précoce au collège, elle confirme qu'il s'agit d'une demande des élèves, qui en ont fait part lors d'assises sur la réussite des collégiens. De façon tout à fait logique, ils reproduisent malheureusement une part des angoisses des parents. Aujourd'hui, il convient de répondre à cette demande, tout en réaffirmant la valeur de l'épanouissement personnel et de l'intérêt de disposer des compétences, de l'ouverture d'esprit et des aptitudes nécessaires.

Par ailleurs, **Marie RICHARD** estime nécessaire de s'affranchir de l'indicateur de l'échec utilisé actuellement comme critère d'évaluation permanente des capacités des jeunes. Il serait préférable de promouvoir une atmosphère plus favorable, une partie du manque de bonheur à l'école étant liée à la prépondérance du jugement négatif sur la reconnaissance des aptitudes.

**Patrick BERTHELOT, Proviseur du lycée professionnel Aristide Briand au Blanc-Mesnil**, admet des interrogations sur la réussite mais se dit convaincu de l'existence d'éléments d'optimisme. L'école remplit une mission de service public qui consiste notamment à s'adapter aux demandes et aux évolutions sociétales. Pendant des décennies, le lycée professionnel a vu ses ambitions restreintes en formant uniquement à la capacité à répondre aux besoins de l'entreprise, délaissant ainsi le développement personnel. Les jeunes, leur famille et la société conservent encore cette conception du lycée. Or, celui-ci a évolué et sert à présent le développement personnel des jeunes en observant les principes d'égalité, non seulement parce que les élèves y ont droit, mais aussi parce que ce développement constitue désormais un élément déterminant



à l'embauche. L'épanouissement, l'autonomie et la responsabilité ne relèvent pas de la technicité. Dès lors, il revient aux lycées de développer l'adaptabilité professionnelle des jeunes et de moduler leur offre en favorisant une insertion professionnelle ou une poursuite des études, notamment à travers le parcours baccalauréat professionnel-BTS.

**Hanaa TRIFISS, membre du Conseil régional des jeunes d'Île-de-France**, remercie **madame ZOUGHEBI** pour l'organisation de cet événement et déclare adhérer au constat général sur la dévalorisation de la filière professionnelle. Il est nécessaire d'y remédier par la promotion des opportunités réelles d'emploi et des possibilités d'évolution offertes par cet enseignement.

Par ailleurs, elle déplore les propositions visant à désengager l'école dans la lutte contre les inégalités. Elle estime, au contraire, que l'école doit remplir une mission admirable qui consiste à servir de régulateur et à contribuer à réduire les inégalités.

Enfin, elle souhaite attirer l'attention sur le sort des jeunes en situation de handicap. Elle s'enquiert des projets concernant cette jeunesse confrontée à des difficultés scolaires et d'accès aux établissements. Comme démontré par de nombreuses études, en excluant les personnes en situation de handicap du tissu économique, la France perd 3 % de PIB par an. La réponse à ces problèmes constitue par conséquent un réel défi.

**Philippe ANTOINE, Secrétaire confédéral de la CFDT Région Ile-de-France**, rappelle que l'article 23 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école prévoit la mise en place d'un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, et ce dès le collège. Il ne doit pas être réservé à un public pressenti dès l'abord pour être orienté vers l'enseignement professionnel. Il appelle à une réflexion globale entre tous les acteurs ayant pour mission l'information et l'orientation des élèves, y compris sur les différentes formes de partenariats, à l'instar des services partagés entre lycées et enseignement supérieur instaurés en Picardie.

**Corinne RIVIERE, Proviseure du lycée Jean-Jacques Rousseau de Montmorency**, s'étonne de l'absence de représentants des services de transports dans un débat sur les inégalités. Elle juge impossible d'instaurer l'égalité des formations sans une politique du territoire et un maillage de déplacements adéquats.

**Dominique BOUILLAUD, Co-Secrétaire académique du SNUEP-FSU Versailles**, considère que la voie professionnelle est une voie discriminante. Un élève sur deux échoue dans cet enseignement. Par ailleurs, il ne correspond pas aux attentes des jeunes. Même s'il approuve l'exigence d'épanouissement et d'ambition de réussite des élèves, il estime qu'il faut avant tout former des citoyens et leur donner un niveau satisfaisant de formation. Dans cette perspective, il revient à l'Etat de fournir un cadre permettant de revaloriser les métiers et la voie professionnelle.

S'agissant de la carte des formations, l'apprentissage s'adresse à des élèves déjà insérés, compte tenu notamment des difficultés à trouver des tuteurs. Les familles les plus défavorisées, quant à elles, se tournent vers les établissements de l'enseignement public. Or lorsque ceux-ci se trouvent mis en concurrence avec des institutions privées, ou lorsqu'ils ferment des sections ouvertes par la suite dans des établissements privés voisins, on est en droit de s'interroger sur les critères utilisés pour assurer un équilibre entre établissements.

**Florence ROBINE**, répondant aux remarques d'**Hanaa TRIFISS**, nie avoir proposé une réduction des responsabilités de l'éducation. Elle ajoute que la question de l'insertion



professionnelle et des représentations est complexe et dépasse le cadre de l'école. L'académie œuvre à une meilleure formation des enseignants et mène une réflexion sur les stéréotypes dans le cadre d'une action plus précoce d'information sur les parcours de découverte des professions. Elle se doit de coopérer davantage avec le tissu social et les professionnels. Toutefois, **Florence ROBINE** reconnaît que l'éclatement des missions données à l'école rend ce travail encore plus complexe.

Concernant les jeunes en situation de handicap, depuis l'entrée en vigueur de la loi de 2005, l'école a accompli des progrès importants pour favoriser l'inclusion de ces élèves. La situation devient plus difficile après le collège. Des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ont été ouvertes en lycées professionnels. Ces mesures exigent cependant des adaptations, et représentent, là aussi, un surcroît de travail pour les enseignants.

Répondant aux remarques sur l'image de l'enseignement professionnel en Allemagne, **Florence ROBINE** fait observer qu'elle a fortement changé depuis la crise et dans l'état actuel de l'emploi. Elle affirme que si l'égalité des voies ne se répercute pas au quotidien, notamment à travers les salaires, on fait peser sur l'école la résolution de problèmes dont elle ne détient pas entièrement les clés.

S'agissant de la désaffection vis-à-vis de l'enseignement professionnel, elle note une pression considérable sur certaines filières, au contraire d'autres très peu demandées. Elle est convaincue que l'école ne peut accomplir seule la tâche de remédier à cette situation.

**Hella KRIBI-ROMDHANE** estime important de rappeler les rôles des missions locales. Leurs conseillers doivent être formés sur les dispositifs et les sujets liés aux inégalités. En réponse à la remarque d'**Hanaa TRIFISS** sur la revalorisation de la filière professionnelle, elle indique qu'en participant en tant que conseillère régionale aux réunions de conseils d'administration de lycées professionnels, elle a noté une forte demande pour effacer la perception de l'enseignement professionnel comme sanction après un échec dans l'enseignement général. Cette perception engendre un taux significatif d'absentéisme et une démotivation certaine. Un travail de pédagogie des pouvoirs publics est nécessaire en la matière.

**Didier SABLIC, Secrétaire national du SNEP-FSU**, rappelle que la voie professionnelle est le premier lieu de la précarité. Les lycées professionnels concentrent les inégalités en leur sein, du fait notamment que la moitié de leurs enseignants se trouve dans une situation précaire. La réforme de la voie professionnelle a accru ce problème en causant une perte de réussite de 10 %. L'impact de ce phénomène se ressent davantage sur les publics les plus fragiles. En outre, dans le contexte de la fluidification des parcours, les élèves ne redoublent pas malgré des difficultés scolaires. Ils accèdent ainsi au lycée sans les connaissances et les savoirs indispensables et sont orientés dans la voie professionnelle sans possibilité de bénéficier de passerelles ou de classes d'adaptation, supprimées dans leur grande majorité.

**Didier SABLIC** s'inquiète également de l'impact de la réforme sur l'itinéraire baccalauréat professionnel-BTS, ainsi que des critères utilisés pour la concentration des formations dans le cadre de la carte. En ce qui concerne le développement personnel, le SNEP-FSU se prononce pour une ambition forte de culture commune pour tous au niveau le plus élevé possible, rendue nécessaire par une complexification des savoirs et des pratiques.



A ce stade des discussions, **Henriette ZUGHEBI** souligne la très forte mobilisation des participants exprimant de véritables points de vue construits et représentatifs. Afin de ne pas retarder la tenue de la deuxième table ronde, elle propose que **Florence ROBINE** et elle-même répondent aux questions éventuelles de la salle après la table ronde suivante.



## TABLE RONDE II : POINT DE VUE DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT ET DES ENSEIGNANTS

### Intervenants :

- **Jean-Claude LAFAY**, *Coordonnateur régional du SNPDEN-UNSA*
- **Thierry HENIQUE**, *Secrétaire académique du SNETAA-FO de Créteil*
- **Alain VRIGNAUD**, *Secrétaire national de la CGT Educ'action*

**Emmanuel VAILLANT** présente les experts de la deuxième table ronde et les invite à exprimer leur avis sur la question de l'ambiguïté de la voie professionnelle comme voie de promotion et voie de relégation.

**Jean-Claude LAFAY** convient que d'une certaine façon, la voie professionnelle peut être considérée comme une voie de réussite, mais pas totalement, compte tenu des conditions sociales des élèves de cette voie. A l'examen des données sur la population d'élèves issus de catégories sociales défavorisées dans les différentes voies, on constate que 10 % d'entre eux sont dans l'enseignement général, 22 % dans la voie technologique, 34 % en baccalauréat professionnel, et 45 % en voie d'apprentissage. La répartition des catégories sociales varie selon les filières, les débouchés divergent eux aussi. Il ne s'agit pas seulement des niveaux de rémunération, mais également des conditions de travail et de vie en général. De même, la position de l'école par rapport à la cité est rendue complexe par la combinaison de divers facteurs tels que le pilotage, la pédagogie, ou l'emplacement. Dans ce contexte, les établissements et les éducateurs mettent tout en œuvre pour la réussite des élèves, leur épanouissement et leur motivation. Une part non négligeable des succès de l'enseignement professionnel tient à ces actions positives. Cet état de fait illustre la nécessité d'aborder ces problématiques dans toute leur complexité.

Pour ce qui concerne les enjeux de l'enseignement professionnel par rapport aux autres formations, il faut tout d'abord noter les différenciations selon le sexe dans les 3 voies d'enseignement. Ainsi, une majorité de jeunes filles opte pour l'enseignement général, en section L, qui offre peu de débouchés professionnels. Dans la voie technologique, on trouve une grande majorité de jeunes filles dans la filière de sciences et techniques de la santé et du social, dont on sait que les débouchés dans l'enseignement supérieur sont modestes. A l'inverse, la filière des sciences et technologies de l'industrie et du développement durable accueille une majorité de garçons. De même que dans d'autres voies, on observe une différenciation entre les niveaux dans la voie professionnelle. Il ressort néanmoins d'une analyse croisée de toutes ces données sur les différenciations que l'écart entre les élèves est moins important qu'il n'est couramment admis.

**Jean-Claude LAFAY** assure que le succès de la pédagogie de l'enseignement professionnel tient au développement de compétences autour de savoir-faire professionnels précis, au contraire de l'enseignement général et technologique. Cela représente un atout important. En revanche, l'acquisition de compétences professionnelles élevées n'est pas à la portée de tous les élèves et il revient une fois encore à l'enseignement professionnel de prendre en charge ceux qui auront échoué, en particulier à travers différents CAP.

**Jean-Claude LAFAY** évoque la difficulté que représente la réforme de la voie professionnelle imposée par le ministère, après un vote favorable du Conseil supérieur de l'éducation et



de trois organisations syndicales des personnels de direction. Le but consistait en la valorisation de la voie professionnelle afin qu'elle puisse ouvrir l'enseignement supérieur à l'ensemble des bacheliers professionnels. Les moyens attribués à cette voie devaient alors se trouver accrus.

D'autres points concernant notamment le niveau intermédiaire (BEP) ont suscité des réserves de la part de certaines organisations syndicales. Le nombre de décrochages à ce niveau étant considérable, elles avaient regretté les prévisions de suppression trop brutale des BEP. En effet, selon les spécialités, les différents niveaux peuvent conduire à des réussites. Le second point de désaccord concerne les moyens prévus sur le plan réglementaire, que les rectorats ne fournissent pas à l'enseignement professionnel.

S'agissant de la carte des formations, **Jean-Claude LAFAY** estime qu'il faut tenir compte de l'existence de 80 baccalauréats professionnels et 180 CAP différents et des emplois auxquels ils conduisent. Il convient également de considérer le problème en fonction de l'effet des spécialités sur les catégories sociales et les différences entre les genres. Si certaines filières attirent davantage les jeunes filles, il convient d'en tirer les conséquences en matière de spécialités proposées et de perspectives d'emploi, la priorité demeurant l'obtention d'un diplôme. Un bachelier professionnel dans une spécialité choisie peut suivre une formation complémentaire dans des disciplines qu'il n'avait pas initialement envisagées. Il apparaît ainsi qu'une des réussites de l'enseignement professionnel, même quand il conduit à des spécialisations pointues, tient à sa capacité de dispenser aux élèves une formation générale qui leur permet de se reconverter.

En ce qui concerne les parcours vers l'enseignement supérieur, **Jean-Claude LAFAY** s'étonne de la vision simplificatrice qui prévaut actuellement. Il se prononce contre le slogan qui dit que les bacs professionnels doivent aller en BTS, les baccalauréats technologiques en IUT et les baccalauréats généraux à l'université. L'essentiel des efforts doit porter sur la diversification des publics dans les différentes spécialités. On devrait trouver au sein des BTS et des IUT, selon les spécialités, des publics mélangés et diversifiés car il s'agit de formations de promotion sociale.

**Alain VRIGNAUD** convient que la voie professionnelle se trouve dans une période particulière, où des projections sur son évolution sont en cours d'élaboration, qu'il s'agisse de la carte des formations, ou du type de formation à mettre en place. A la veille de l'acte III de la décentralisation et au moment où des débats sont engagés sur les sujets de la refondation de l'école, de la formation professionnelle, et de l'apprentissage, la voie professionnelle se trouve au centre d'enjeux économiques et de développement de société essentiels. A ce sujet, la CGT s'en tient à une position de principe invariable depuis 30 ans : il n'y a pas lieu de rechercher une adéquation plus importante de la formation initiale des jeunes aux besoins des entreprises, et ce pour les raisons évoquées lors du présent atelier. La confédération est en cela en désaccord avec le Ministre de l'Éducation et l'association des régions de France, et a voté contre le projet de loi au Conseil supérieur de l'éducation en partie pour ces motifs. Elle tient cependant à participer au débat et prend acte des décisions.

Par ailleurs, **Alain VRIGNAUD** fait observer que le chômage des jeunes, qu'ils soient diplômés ou non, est passé de 19 % en 2010 à 25 % en 2013. Il faut en conclure que les problèmes se situent dans le domaine plus large de l'économie. Ce constat confirme la nécessité de former chaque génération en fonction de la conjoncture économique sur une perspective de long terme.



Abordant la question de la réforme de la voie professionnelle, **Alain VRIGNAUD** soutient qu'après 4 ans de mise en œuvre, le constat sur l'augmentation des décrochages scolaires au niveau du baccalauréat professionnel est clair. Il estime que le nouveau ministre aurait dû en prendre acte et s'efforcer d'infléchir cette réforme.

Citant l'exemple du lycée où il enseigne, **Alain VRIGNAUD** fait observer que l'offre de formation s'est aujourd'hui considérablement diversifiée, allant des CAP à la licence professionnelle, en partenariat avec l'université. Des bacheliers professionnels, notamment en secrétariat, qui trouvaient encore du travail il y a 15 ans, peinent aujourd'hui à accéder à un emploi. Cette situation est aggravée par la réduction de l'itinéraire vers le baccalauréat professionnel, en 3 ans au lieu de 4 ans. Une telle évolution atteste une nouvelle fois de la nécessité d'élaborer des projections à long terme. Elles constituent pour l'Etat et la Région les enjeux essentiels qui exigent un investissement financier important, afin que la formation massive des jeunes dans la voie professionnelle soit réalisée dans des cycles de 3+2 ans ou 3+3 ans, avec des classes d'adaptation.

**Thierry HENIQUE** rejoint la CGT sur ce point et fait remarquer que le présent atelier anticipe les débats prévus au Sénat sur la refondation de l'école. Il estime qu'il est important de tenir compte des positions de ceux qui manifestent aujourd'hui leur opposition à cette réforme.

Pour le SNETAA-FO, la carte des formations et les diplômes doivent rester nationaux. En effet, l'insertion professionnelle des jeunes et leur suivi dans un emploi futur seront déterminés en fonction du niveau d'études acquis à l'issue de leur formation dans l'Education nationale, qui demeure le seul ascenseur social dont ils disposent.

Concernant les lycées et les campus des métiers, **Thierry HENIQUE** affirme que l'octroi de moyens à ces nouvelles structures s'opère au détriment des plus défavorisés. En rassemblant dans un campus un CFA, une section d'enseignement professionnel (SEP) et un lycée général et technologique, une sélection s'opérera et les élèves seront placés selon leur niveau, les meilleurs en lycée général et les moins performants dans les SEP. Le SNETAA-FO préconise l'abandon de ces regroupements et la création de lycées professionnels offrant des formations du CAP au BTS, dispensées par des enseignants titulaires dûment qualifiés. Une telle démarche représenterait une avancée appréciable vers le respect de ces jeunes issus des milieux populaires.

En conclusion, **Thierry HENIQUE** souligne que 31 postes ont été supprimés et 590 heures d'enseignement prévues n'ont pas été dotées dans les SEP de l'académie de Créteil. Or, pour avoir des dédoublements de sections et des effectifs réduits, ce temps leur est nécessaire. Il dénonce ainsi une dégradation des conditions de travail inadmissible et préjudiciable pour les élèves.



## DÉBAT AVEC LA SALLE

**Emmanuel VAILLANT** invite la salle à poser des questions.

**Bruno BRISEBARRE, Président de la FCPE du Val d'Oise**, souhaite faire part de quelques remarques. Concernant l'implication des parents, il explique que ce serait bénéfique que les parents d'élève assistent davantage à des conseils de classe. Sur la question des transports, il rejoint ce qui a été dit par **Corinne RIVIERE** la proviseure du lycée Montmorency, à savoir que cela constitue un vrai problème pour les élèves en voie professionnelle. Certains départements se sont désengagés ce qui a conduit au doublement du coût de la carte de transport qui s'élève parfois à plus de 600 euros et impacte directement les familles les plus précaires. Il tient à souligner le travail remarquable réalisé par les CIO qui connaissent souvent des situations précaires et rappelle que c'est du personnel rattaché à l'Etat et non aux départements ou aux régions.

Il déplore que pendant les conseils de classe, la décision d'envoyer les élèves en voie professionnelle est motivée non pas par leur ambition professionnelle mais par leur faible moyenne et car on se dit qu'ils ne tiendront pas en voie générale. 150 000 sortent du système scolaire sans aucune qualification chaque année. Il met en avant l'importance de changer la mentalité au sein de la communauté éducative afin que les jeunes choisissent la voie professionnelle non par obligation mais par envie.

**Daniel PEZZIN, Proviseur du lycée agricole Bougainville à Brie-Comte-Robert**, souligne qu'il ne faut pas confondre voie professionnelle et voie technologique. Il explique l'importance de l'intégration et de la valorisation des élèves de la voie professionnelle. Au sein de son lycée, les élèves des différentes filières générales, technologiques et professionnelles sont mélangés et se côtoient dans les différents lieux de vie de l'établissement. Le brassage rend les inégalités moins apparentes. L'image qu'ont les élèves de bac pro ont d'eux-mêmes en arrivant se renouvelle petit à petit et évolue également aux yeux des autres élèves, ils donnent une autre valeur à ce qu'ils sont capables de faire.

**Benoît BOITEUX, Proviseur du lycée professionnel Hector Guimard à Paris**, estime que globalement l'évolution de la voie professionnelle va plutôt dans le bon sens. Il répond aux propos de **Bruno BRISEBARRE, Président de la FCPE du Val d'Oise**, en déplorant le fait que durant les 8 années à la tête du lycée Guimard il n'a jamais vu de représentant de la FCPE au conseil d'administration et souhaiterait avoir plus de représentants de parents d'élèves dans les instances représentatives. Il concède qu'un certain nombre d'élèves choisissent la voie professionnelle par défaut. Certains élèves sortent du collège dit « unique » avec un problème de motivation et d'orientation mal vécue. Néanmoins, d'autres élèves venus de structure de remédiation type SEGPA, EREA, sont parfaitement heureux d'être en lycée professionnel et sont tout à fait capable de poursuivre en CAP et d'intégrer par la suite un baccalauréat professionnel. **Benoît BOITEUX** souhaite donc relativiser la « vision désespérée » de l'enseignement professionnel sur la motivation des jeunes qui s'engagent dans cette voie.

**Isabelle BOURDEAU, professeur de STMS dans l'académie de Créteil**, souligne les problèmes rencontrés en ce qui concerne l'embauche des professeurs. Elle évoque le problème des professeurs en terminale bac pro SSP qui sont mis de côté aux profits d'infirmières qui sont embauchées à leurs places, en tant que contractuelles. Elle aimerait comprendre pourquoi les professeurs ne bénéficient pas de formation.



**Christine JARRIGE, Directrice de CIO du Raincy dans l'académie de Créteil**, fait observer que certains lycées et des filières sont très demandés et que certaines filières et sections sont très disparates ce qui rend la voie professionnelle assez hétérogène. Sur la question de l'orientation, elle souligne l'importance de distinguer ce qui relève du travail sur le projet d'orientation et ce qui relève des procédures et du calendrier d'affectation. Elle donne l'exemple de l'académie de Créteil dans laquelle le calendrier est très serré cette année. Les conseils de classe du deuxième trimestre viennent de s'achever et on a demandé aux élèves de troisième de remplir leur dossier d'orientation alors qu'on ne sait même pas encore où il y aura de la place dans les lycées professionnels.

Elle souligne qu'en plus de l'importance de la carte et de l'offre de formation sur les académies de Versailles et Créteil, la question des transports est essentielle puisqu'un temps de transport trop important est un facteur de décrochage scolaire énorme. Par exemple sur Créteil, seuls 66% des élèves sont affectés sur leur premier vœu en voie professionnelle alors que c'est le cas pour 82% des élèves qui s'orientent en voie générale et technologique. Le taux de décrochage pour les élèves des voies professionnels qui ne sont pas affectés sur leur premier vœu est en général très important.

Elle propose également de se questionner sur le fait que le Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF) ne fonctionne pas. Elle évoque une étude scientifique réalisée sur l'éducation à l'orientation par des chercheurs qui a montré que non seulement ce dispositif n'aidait pas les jeunes de milieux populaires, mais qu'il les limitait dans leurs ambitions. Elle insiste sur l'objectif qui est d'être très ambitieux pour les élèves surtout lorsque leur famille n'est pas là pour les soutenir, c'est le personnel d'orientation et les enseignants qui sont là pour les accompagner.

Sa dernière remarque concerne le devenir des Copsy et des CIO qui sont très importants comme lieux d'accueil et de travail. Ils font un travail « invisible » mais néanmoins extrêmement importants et sont très inquiets sur la grande précarité des personnels puisque sur l'académie de Créteil on dénombre entre 30 et 40% de contractuels.



## CLÔTURE DES DÉBATS

**Florence ROBINE**, Rectrice de l'académie de Créteil rappelle la complexité qui a été mise en évidence aux fils des différentes interventions et qui est au cœur des difficultés rencontrées.

Elle rappelle plusieurs problématiques abordées au cours des débats : comment lutter contre l'échec scolaire, favoriser l'estime de soi, comment faire en sorte que les élèves développent un projet professionnel en ayant toutes les informations nécessaires et comment augmenter leur motivation et leur réussite scolaire. Ce sont des problématiques au cœur de la réflexion sur la voie professionnelle mais aussi au cœur de l'éducation depuis le plus jeune âge.

La Rectrice souligne le fait que beaucoup d'élèves viennent avec plaisir en voie professionnelle. Lors d'un récent déplacement en province, **Florence ROBINE** a pu constater que c'est une voie majoritairement demandée par les familles et qu'il faut donc se détacher d'une vision très parisienne et hiérarchisée qui déforme un peu la réalité et la représentation que se font les gens.

**Florence ROBINE** reprend les mots de **Jean-Claude LAFAY** qui a expliqué que penser cette complexité entre voie de relégation et voie de réussite est au cœur de la difficulté. Tout le monde ne souhaite pas se diriger vers la filière professionnelle néanmoins beaucoup d'élèves souhaitent y aller, mais pas forcément là où il y a de la place. Elle souligne la difficulté d'être à la fois proche du projet professionnel des élèves en leur proposant un certain nombre de formations, et de les conduire dans des voies suffisamment « insérantes », sans rechercher pour autant une adéquation primaire. La grande qualité et la réussite de la voie professionnelle vient du travail exemplaire sur la capacité de suivre les élèves de façon individuelle, de coller à leur difficulté, d'identifier leurs besoins.

Les lycées polyvalents qui fonctionnent sont ceux où des synergies se créent entre les voies professionnelle, générale et technologique. Il est nécessaire de travailler sur l'information et l'orientation des élèves mais également sur les stéréotypes et les représentations des familles, des enseignants, des élèves qui sont complexes et qui se créent dans l'école mais pas seulement.

**Florence ROBINE** retient la volonté commune de travailler main dans la main avec la Région sur ces problématiques qui sont absolument essentielles.

**Henriette ZOUGHEBI**, Vice-présidente en charge des lycées et des politiques éducatives, remercie les intervenants de leur présence et pour la qualité de leur intervention, et les participants pour les débats et les idées intéressantes qui ont été échangées.

Elle conclue les débats par quatre remarques :

Elle explique l'importance d'avoir un bilan même provisoire lorsque des réformes ont lieu. Or elle déplore que ce bilan n'ait pas encore été fait suite à la première vague de réformes.

La question de l'échec scolaire a été évoquée à plusieurs reprises dans les débats. Ce qu'**Henriette ZOUGHEBI** attend de la refondation de l'école c'est qu'on combatte sérieusement la question de l'échec scolaire, mais il est nécessaire pour cela de créer les conditions pour que tous les enfants réussissent. Il faut construire l'école à partir de ceux qui ont le plus besoin d'elle pour se faire un chemin dans la vie et pour ce qui ne sont pas forcément soutenus par leur famille.



La Vice-présidente rappelle l'importance d'un service public national de l'éducation qui a la responsabilité de garantir l'égalité de tous les enfants sur tout le territoire. Elle souhaite que la Région, dans le cadre de ses actuelles et peut-être futures responsabilités concernant la carte des formations, puisse travailler en partenariat avec l'Education nationale.

**Henriette ZOUGHEBI** souhaite une refondation qui permette réellement que tous les jeunes aient les moyens de réussir. La responsabilité de l'Education nationale dans la lutte contre l'échec scolaire est centrale, même si à ses côtés de nombreux autres acteurs interviennent, par exemple les départements et la Région, en ce qui concerne l'accompagnement social des jeunes et de leur famille. Au travers du plan régional d'action de lutte contre le décrochage scolaire qui sera soumis prochainement au vote de l'assemblée régionale, la Région souhaite plus de coordination entre tous les acteurs qui interviennent sur ce sujet.

La Vice-présidente rappelle que les lycéen(ne)s les plus fragiles se trouvent en voie professionnelle ou en EREA. Elle évoque la nécessité d'une clarification sur l'avenir de l'enseignement adapté précisant qu'elle s'est adressée au Ministre de l'Education nationale sur ce sujet.

Revenant sur la question des transports, elle souligne que ce sont les élèves des lycées professionnels qui font les trajets les plus longs, se déplacent le plus, ont le moins de moyens et sont donc les plus fragiles. Elle explique que si l'ensemble des formations professionnelles ne peuvent naturellement pas être toutes disponibles dans chaque territoire, la question financière se pose. La Région s'interroge comment mieux aider ces élèves sur cet aspect.

**Henriette ZOUGHEBI** répond sur la question de la polyvalence des lycées. Il est important, de son point de vue, de développer ce type d'établissement – et c'est le choix que fait la Région dans le cadre du programme d'investissement 2012-2022 – pour faciliter la création de passerelles entre les différentes filières. L'objectif est bien d'ouvrir le plus de possibilités aux jeunes. Cela signifie qu'il faut ambitionner une organisation et un fonctionnement qui aille bien au-delà d'une simple juxtaposition de formations.

En ce qui concerne les points évoqués sur l'orientation, la Vice-présidente précise la position de la Région Île-de-France tout comme celle de l'ARF : les personnels conseillers d'orientation-psychologues doivent relever de l'Education nationale et les CIO demeurer de la compétence de l'Etat.

Concernant la carte des formations, **Henriette ZOUGHEBI** souligne qu'en tant que responsable du développement économique de ce territoire, il n'est pas choquant que les régions voient leurs compétences renforcées dans un travail en co-responsabilité avec l'Etat. Dans ce cadre, les éléments d'enquête mis en avant par **Emmanuel SULZER** sont très intéressants et l'extraction de données relatives à la Région Île-de-France serait très utile pour constituer des outils de prospective.

**Henriette ZOUGHEBI** remercie les participants de leur venue et de leurs contributions.

